



Ville de Draguignan



Compte Rendu de la réunion Du 7 novembre 2023

En présence de Franck Meunier, responsable service vie des quartiers et cadre de vie.

Excusés : Messieurs LOEW, DEVILETTE et CERET, adjoint et conseillers municipaux

Pôle de Transition Energétique :

La phase de négociation avec le groupe d'opérateurs pour s'assurer que le projet convienne parfaitement aux attentes du territoire est toujours en cours. Le projet devrait être validé début 2024 et de nouveaux éléments devraient être communiqués à ce moment.

Les associations « Pour une gestion citoyenne des déchets en Dracénie » et « Zéro déchets » ont organisé une réunion publique à laquelle Richard Iskandar et Daniel Poutet du CQ ont participé, à noter la présence de Jérôme Brulerut de DPVA.

Cette réunion a éclairé les participants sur le projet et porté à leur connaissance des informations complémentaires. Ces informations exposées par les membres du groupe de travail du CQ ainsi que par M. Brulerut ont permis une vision nouvelle sur le montage juridique et administratif et sur la position CQ Est, très vigilant sur le coût du traitement des déchets et les éventuelles conséquences sur la santé et la pollution.

En ce qui concerne les questions sanitaires et ainsi amoindri largement leur méfiance initiale.

En ce qui concerne les questions sanitaires des précisions ont été apportées par Jérôme Brelurut devant le groupe PTE ainsi que devant Daniel Poutet lors d'une réunion supplémentaire à la communauté d'agglomération.

Tout d'abord les exigences du niveau de rejet atmosphérique tolérées aux normes européennes, (calculées sur site à 200m de la cheminée en fonction de la rose des vents) ont été vérifiées lors de l'étude théorique simulée, effectuée par un cabinet d'étude tiers, spécialisé sur les impacts sanitaires de la chaudière brûlant les CSR produits par la filière de tri du futur PTE du puits de l'Eouvé.

Depuis, le « groupe santé » formé au sein de DPVA et composé des élus les plus concernés et informés qui sont : le docteur Bonnabel, mesdames Meurice, Colombani pharmacienne, Dubouis cadre santé, Adoux-Copin ancienne adjointe à l'environnement, Prémoselli première adjointe et très proche riveraine, ainsi que messieurs Grégory Loew, Jean-Yves Fort et Alain Caymaris maire de Trans et riverain, a exigé d'une part, dans le cahier des charges du marché d'offre en cours, en plus des contrôles inopinés prévus administrativement, des contrôles locaux continus des mesures atmosphériques des effluents à la sortie de la cheminée, et d'autre part ont demandé une protection particulière des futurs agents du PTE et des études sur les impacts du projet global sur les transports locaux et du réseau de chaleur inclus dans le projet ainsi que le rajout de filtres supplémentaires au niveau de la fameuse cheminée.

Il s'avère d'ores et déjà que sur les conséquences du transport, il y aurait une diminution du trafic de l'ordre de 300 000 Km et d'autre part une réduction significative de la pollution de l'air inhérente à la suppression des chaudières remplacées par le réseau de chaleur,

Enfin la mesure du Nox qui évalue le degré actuel de pollution de l'air à Draguignan qui est actuellement de 8 micro grammes/m³, ne serait impacté à 200 m seulement de la cheminée, que de 0,5 micro grammes/m³. Ceci est 100 fois inférieur aux effets seuils réglementaires, et 300 à 500 fois inférieur aux effets cancérigènes sans seuil admis actuellement.

De plus le conseil de quartier du fait de la proximité de ses habitants sera associé au conseil de santé actuel et il est envisagé pour les membres volontaires du CQ Est, un voyage sur le site du Tarn, où le projet similaire au PTE local a été mis en route.

Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Une réunion publique s'est tenue en mairie le 10 octobre dernier présentée par Théo Gal et Danielle Copin en charge de la transition écologique.

Les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification territoriale introduit par la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi "APER"). Ces zones d'accélération doivent notamment présenter un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (zones d'activité économique).

Les communes sont les acteurs essentiels à la mise en œuvre de cette loi. Elles ont un rôle majeur à jouer dans le développement de ces filières. Leur rôle est d'identifier avec les habitants les zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter et d'identifier également les zones d'exclusion.

Un référent préfectoral publiera la cartographie des zones identifiées et facilitera les démarches administratives.

La commune de Draguignan est entrée dans ce projet avec plusieurs objectifs qui sont :

- La sobriété énergétique (réduction de 40% de l'énergie nécessaire)
 - Réduction de l'éclairage urbain, des enseignes commerciales, des décorations festives, et diminution des températures de consigne dans les locaux (19° l'hiver et 26° l'été)
- L'efficacité (réduction de 40% de l'énergie consommée)
 - Pilotage intelligent et rénovation des bâtiments, Eclairage Led
- L'accompagnement
 - Changement du comportement, sensibilisation dans les écoles, création d'un poste d'économe de flux
- La production d'énergies renouvelables
 - Remplacement des sources d'énergie fossile par des sources décarbonées, photovoltaïque, géothermie, réseau de chaleur urbain à l'étude sur la commune.

Voierie

Le 13 octobre a eu lieu l'inauguration de l'Avenue de La Vaugine en présence de Monsieur le Maire Richard Strambio. Un grand merci à tous les membres du Conseil de Quartier qui se sont impliqués depuis de longues années à faire aboutir ce projet. Malheureusement, on constate depuis quelques jours des travaux effectués sur les bouches à clé et le remplacement du bitume par des pansements en ciment.

Le Point d'Apport Volontaire en bas de l'avenue devrait également faire l'objet d'un réaménagement prochainement. Le CQ Est sera une nouvelle fois sollicité, contact pris avec DPVa.

A l'occasion de cette inauguration, Mr Gregory Loew nous a annoncé la création pour 2024 du rond-point situé au croisement du Bd de la Grande Armée, de L'Av Koenig et de la Vallée de Ghandi.

Les travaux d'aménagement du Chemin de La Motte sont commencés, ils permettront de créer des trottoirs et de retirer le rétrécissement au début du chemin.

Divers

Une réunion avec M. Barry responsable information Free s'est déroulée 27 octobre sur le site de la nouvelle antenne 5G de La Vaugine.

Nous déplorons l'absence d'information, notamment pour les riverains, et l'absence de panneau sur le site. D'après M. Barry, l'opérateur n'a pas l'obligation légale d'affichage.

La mutualisation des antennes n'est possible qu'en respectant un découpage entre chaque opérateur de plusieurs mètres et nécessite un pylône d'au moins 30 m comme celui installé aux EMD partagé par Free et Bouygues

Le déploiement de la fibre ne s'est pas accéléré et certains riverains s'impatientent de ce retard. Orange et ses prestataires sont les seuls interlocuteurs et ne répondent plus aux relances répétées faites par la mairie. Cependant, le prestataire envisagerait un déploiement en bas de La Vaugine entre le 15 et le 24 novembre.

Le budget participatif arrive dans sa phase finale, 16 projets ont été retenus sur les 47 déposés, les votes sont désormais clos depuis le 31 octobre. Les trois projets validés sont :

- L'installation d'une canopée végétale en ville (emplacement à définir)
- La réhabilitation du parcours de santé de La Foux
- La création d'espaces loisirs et orientation (Chabran, parc Hausmann)

Fiches de suivi :

Elargissement du Chemin des Teissonnières : en cours de traitement avec la voirie.

Dispositif ALABRI : en cours de régularisation par DPVa

Nuisances sonores : suite à notre demande, un article rappelant la réglementation en la matière est paru dans Draguignan Magazine N° 65 d'octobre.

Horaires à respecter

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 15h00 à 19h00
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

Prochaine réunion le 16 janvier 2024